

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 19 Décembre 2008

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/01

OBJET : Nouvelle dénomination des Unités d'Action Sociale en Maisons Départementales des Solidarités.

- Tous cantons

RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet de présenter le projet de nouvelle appellation des Unités d'Action Sociale (UAS) sous le terme de « Maison Départementale des Solidarités ». Ce projet s'intègre à la fois, dans la fiche action 17 de l'agenda 21 visant à donner une plus grande lisibilité à l'utilisateur des services rendus dans les UAS et, à la fois dans la mise en place du nouveau schéma départemental du service social contribuant à un renouvellement des pratiques sur les unités. Cette nouvelle appellation contribuera également à renforcer la visibilité de l'action départementale dans le domaine des Solidarités.

L'appellation « Unité d'Action Sociale » date de la création de ces structures en 1992.

La récente analyse d'un questionnaire envoyé à 1300 usagers des UAS fait apparaître un déficit de repérage du lien de ces structures au Conseil général (35 % des répondants attribuent l'appartenance des unités d'action sociale à l'Etat, à la Région ou aux Villes).

Parallèlement, un nouveau schéma départemental du service social vient d'être lancé dont le principe vise à assurer un meilleur accueil des usagers par la mise en œuvre de pôle accueil diagnostic orientation. Outre, le renouvellement des pratiques, ce schéma suscite également une réflexion sur les modalités d'accueil des usagers, tant méthodologique que pratique.

Enfin, le lancement de l'agenda 21 et, plus particulièrement de la fiche action 17 : « Faire évoluer le service aux plus fragiles » recense dans son axe 2 le principe d'une communication à destination des usagers sur le rôle et les services proposés dans les UAS.

Dans ce contexte, la nouvelle appellation « Maison Départementale des Solidarités » répond à plusieurs objectifs :

- une meilleure compréhension par l'utilisateur et une lisibilité accrue des services rendus au sein des actuelles UAS, grâce à un nom facile à retenir et à comprendre,

- une visibilité renforcée du Département auprès des usagers, notamment de son implication dans le domaine des solidarités. Le lien actuel UAS avec le Département en sera également accru,
- un sentiment d'appartenance au Conseil général amélioré pour les agents des UAS,
- une modernisation de l'appellation en cohérence avec la dénomination actuelle de la DGA-Solidarité.

La mise en œuvre de cette nouvelle appellation s'étalera sur le 1^{er} semestre 2009. Sa communication sera relayée par le livret solidarité dont l'édition est prévue en mars 2009, et par une adaptation des documents de communication et des documents administratifs.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/01 des rapports soumis à la commission
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteur : MME AUTREUX
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Séance du 19 Décembre 2008

OBJET : Nouvelle dénomination des Unités d'Action Sociale en Maisons Départementales des Solidarités.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement.

DECIDE

qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, les « Unités d'Action Sociale » se nommeront
« Maisons Départementales des Solidarités ».

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

